



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

N° 03/DRMS/FSSH/2026

SEANCE PUBLIQUE

Mardi 09 juin 2026 à 10h, il sera procédé, dans la salle de la réunion à la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région Marrakech-Safi au complexe administratif et culturel Mohammed VI, Bab Ighli, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur **offres de prix N° 03/DRMS/FSSH/ 2026, pour TRAVAUX DE REFECTION DE PLUSIEURS MOSQUEES ENDOMMAGEES PAR LE SEISME D'ALHAOUZ A LA PROVINCE DE CHICHAOUA-EN 02LOTS :**

- **LOT 1: MOSQUEE FANSSOU COMMUNE AIT HADOU YOUSSEF, MOSQUEE TLAD IDMANE COMMUNE IROUHALENE, MOSQUEE ASSIF AFLLA ET MOSQUEE AMSOULE COMMUNE TIMZGADIOUINE.**

- **LOT 2 : MOSQUEE IGRZRA , MOSQUEE TAGHRATE,MOSQUEE TAMGNSSI, MOSQUEE TAGMAATE,MOSQUEE ZNOUNA, MOSQUEE TADDARTE COMMUNE IMINDOUNITE.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de construction et équipement de la délégation Régionale des Affaires Islamiques de la région Marrakech-Safi, complexe administratif et culturel Mohammed VI, Bab Ighli, Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du Portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :

LOT 1 à la somme :de quarante-deux mille Dirhams **(42 000.00 Dhs).**

LOT 2 à la somme :de cinquante-cinq mille Dirhams **(55 000.00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **42, 44** et **46** de l'arrêté du ministre des Habous et des affaires islamiques n°**258.13** fixant le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services que conclue l'administration des Habous au nom des Habous publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région Marrakech-Safi, Complexe administratif et culturel Mohammed VI, Bab Ighli, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 03 du règlement de consultation.

Cet appel d'offre exige la copie certifiée conforme de l'attestation de qualifications et de classification suivante :

<u>Secteur</u>	<u>Classe minimale</u>	<u>Qualifications exigées</u>
A	4	A5